EDITORIAL

Vous trouverez dans ce numéro d' «Objectif Femmes» le foisonnement habituel de nos activités récentes et de nos combats quotidiens pour les droits des femmes.

Une victoire me réjouit particulièrement, c'est celle de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle (cfr. p.8) relatif au recours que nous avions introduit avec Vie Féminine et la Ligue des Familles à l'encontre de la Loi du 27 avril 2007, réformant le divorce.

L'annulation d'un paragraphe d'un article peut sembler peu de choses sauf s'il peut éviter à des milliers de personnes, de femmes particulièrement, de se trouver en situation précaire.

En cette fin d'année qui se veut pourtant festive, mes pensées se tournent vers le lit d'hôpital d'Anne-Marie Lizin qui m'a précédée à la Présidence du Conseil. Que le repos forcé auquel elle est astreinte n'entame pas trop son moral et nous la rende plus vibrante que jamais !

A vous toutes, de très joyeuses fêtes de fin d'année et les vœux les plus chaleureux de toute l'équipe du Conseil des Femmes pour l'année 2009 !

Magdeleine Willame-Boonen

SOMMAIRE

Editorial ----------p 1

Actualités CFFB

Femmes-Hommes, même boulot, même salaire ?---------- p 2

Pourquoi de plus en plus de seniors divorcent-ils ? Quelles en sont les répercussions pour les femmes ? ----- p 5

La loi sur le divorce rabotée---------- p 8

Prix Femme de l'Année 2009---------- p 9

Commission Bruxelles-Capitale, nouvelle Présidente---------- p 9

Sections CFFB

Prix Théroigne de Méricourt ---------- p 10

Nous y étions

Journée internationale des personnes âgées---------- p 11

Les femmes bâtissent Bruxelles II Bruxelles, ville-région sûre aussi pour les femmes---------- p 13

Informations

Créances alimentaires. Le SECAL une fois de plus oublié---------- p 14

Nouvelles du Parlement européen Ecart salarial entre femmes et hommes ---------- p14

Agenda et Cotisations 2009------- p 15

ACTUALITES CFFB

Femmes - hommes, même boulot, même salaire ?

Non bien sûr ! Nous le savons.

Mais pourquoi ? Comment ? …

C'est ce qu'a tenté d'analyser le colloque organisé le 11 octobre dernier dans les locaux de l'EPHEC à Woluwé Saint Lambert.

La séance, introduite par notre Présidente, Magdeleine Willame-Boonen et Danielle Caron, Présidente de la commission politique et lois de la CFFB, s'est ouverte sur la présentation d'une séquence vidéo « micro-trottoir » réalisée quelques semaines auparavant. Un florilège de stéréotypes et des clichés bien ancrés : de quoi déclencher l'hilarité … mais aussi sérieusement interpeller les participants !

Françoise Goffinet, attachée à l'Institut de l'Egalité des Chances Hommes Femmes s'est d'emblée référée au rapport 2008 de l'Institut. Il ne faut pas chercher longtemps pour y découvrir que les nombreuses plaintes ne concernent pas que l'écart salarial mais aussi la recrudescence des licenciements abusifs en cas d'annonce de grossesse ou de maternité. Du côté de la fonction publique, quoi que proclament ceux qui tiennent qu'il n'y existe pas d'écart salarial, les chiffres montrent que l'écart a doublé au cours des cinq dernières années.

D'autres éléments posent question :

- 60% des travailleurs sont des femmes mais elles ne représentent que 14 secteurs d'activités, principalement dans le domaine des soins et de l'éducation,
- au niveau ouvrier, la différence salariale se monte à 20% et l'écart se creuse au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie pour atteindre 35% dans les fonctions à haute responsabilité,
- le travail à temps partiel accentue le phénomène,
- l'écart salarial augmente avec l'âge et l'expérience.

F. Goffinet estime que, pour lutter contre les écarts salariaux, il faut prendre des mesures différenciées et commencer par agir au niveau des stéréotypes sexués. Pour s'en convaincre, il suffit de relever les termes utilisés pour décrire une fonction. Révélateur ! Exemple : une femme est nettoyeuse, un homme est « technicien de surface ».

Mais les femmes sont aussi en cause :

- elles gagnent moins car bien souvent elles prétendent moins aux avantages extra-légaux tels que GSM, voiture de société, ordinateur, préférant négocier l'horaire de travail, la possibilité de partir plus tôt, de prendre congé le mercredi après-midi …,
- les femmes ont d'autres intérêts qui ne sont pas centrés seulement sur l'emploi,
- elles s'autocensurent en ne postulant par exemple pas pour des sociétés

appartenant à un secteur qu'elles pensent réservé aux hommes, bien qu'elles possèdent les titres et qualifications nécessaires pour accéder aux postes proposés. Pour preuve : en cas d'annonce anonyme (pas d'identification de la société), les candidatures féminines abondent !

Autres éléments à prendre en considération :

l'accès à la formation : actuellement, le congé-éducation ne concerne que les emplois à plein temps. Or 40% des femmes travaillent à temps partiel !

la parité domestique permet d'arriver à une parité salariale : les femmes sont trop peu nombreuses à siéger dans les associations professionnelles ou patronales,

quel contrôle ? En Suisse, le Bureau fédéral a mis un logiciel d'auto-évaluation en ligne qui permet aux entreprises de vérifier si elles pratiquent l'égalité. Au Québec, où l'on ne parle plus d'égalité salariale H/F mais bien d'équité salariale H/F, chaque entreprise se veut proactive et dispose d'un comité interne qui permet un travail sur mesure.

Quelques conseils aussi :

oser parler « salaires » entre collègues permet de lever les tabous encore existant en la matière,

aider les femmes, dans le cadre d'une négociation salariale, à se préparer à ce type d'entretien car n'est-ce pas « en forgeant que l'on devient forgeron » ?

contrairement à ce que pensent bien souvent les femmes, il convient de mentionner un montant lors de la négociation. Il faut s'y préparer, savoir ce que l'on vaut, pour l'entreprise et la fonction envisagée. Alors peut-être, le salaire cessera-t-il de devenir un tabou.

Lionel Van Leeuw, représentant de la FEF (Fédération des Etudiants Francophones) souligne deux principes importants aux yeux de la Fédération :

au niveau de l'enseignement : la liberté de choix et d'accès par rapport aux études

la démocratisation de l'enseignement.

Ainsi une sélection s'opère déjà au niveau du secondaire, en fonction des sections choisies. Les compétences acquises au secondaire conditionnent les études supérieures et donc la profession exercée ultérieurement. Il ne faut pas enfermer les jeunes dans des filières qui vont conditionner leur vie future.

Pascale Genbrugge, présidente de l'UNECOF (Union des Etudiants francophones de la Communauté française) fait le constat qu'au niveau de l'enseignement supérieur, les femmes suivent souvent des formations de type court (paramédical, économique) et que les hommes s'investissent davantage dans l'agriculture ou le technique. Au niveau universitaire, les femmes suivent les filières sciences humaines, sociales tandis que les hom-

mes privilégient les filières scientifiques et technologiques. Les femmes sont en général mal informées quant aux débouchés possibles. Sans oublier les syllabi, souvent ponctués de discours sexistes.

Marie-Rose Clinet, responsable du coaching insertion chez FLORA, insiste quant à elle, non sans humour, sur les résultats positifs que l'auto-coaching peut apporter dans la problématique de l'écart salarial. A l'appui de quelques transparents, clairs et bien structurés, elle décrit les différentes étapes nécessaires pour gagner en confiance, pouvoir mieux identifier le problème à résoudre, ses priorités et ses enjeux. L'estime de soi ne peut que s'en trouvée grandie. Un conseil de lecture : « Devenez votre propre coach » de Pam Richardson.

Y a-t-il un secret ? C'est la question posée par Danielle Caron à **Adrienne Axler**, General Manager chez Sodexho dont le parcours professionnel semble exceptionnel. C'est avec beaucoup d'humilité que l'invitée répond. La réponse est dans son parcours de vie et tient en une règle : il faut saisir les opportunités, réagir vigoureusement au cycle de la vie, ne pas vouloir tout faire en même temps. A. Axler est parvenue relativement tard à des postes importants, ce qui lui a permis de s'occuper de ses enfants. Elle reconnaît que son parcours professionnel heureux, est loin d'être une règle. La chance était sans doute aussi au rendez-vous car Sodexho a très tôt intégré la multiculturalité au niveau de ses valeurs. En 2015, un million de personnes travailleront pour Sodexho. Des hommes et des femmes qu'il faut voir comme une ressource et « cultiver ». Le véritable changement viendra quand les femmes seront représentées partout dans les organes de décision. Il y a 50% de femmes, mais elles ne sont pas 50% là où se prennent les décisions. Pourtant il apparaît que les sociétés où il existe une forte représentativité féminine sont plus performantes et véhiculent d'autres valeurs. Comment dès lors ne pas se réjouir de la présence d'une américaine d'origine indienne au CEO de l'entreprise? Et chez Sodexho France, l'écart salarial entre les hommes et les femmes n'est que de 1%. Il est prévu qu'il n'y aura plus d'écart d'ici deux ans. Un témoignage qui se conclut sur une réelle bouffée d'optimisme !

La conclusion revient à **Véronique Lefranc**, au nom de la Vice-première, Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances, ***Joëlle Milquet***, retenue par le conclave budgétaire. Avec cette question : « Est-il normal, en 2008, qu'il faille encore organiser un colloque sur un tel sujet ? Les options prises par la Ministre sont claires :

identifier les différences de salaires,

procéder à la même analyse des fonctions ,

prévoir des accords interprofessionnels pour prendre des mesures en faveur du congé-éducation pour les femmes,

lutter contre les causes de la différenciation : protection de la maternité, démarche égalitaire en matière de congé parental, égalité entre hommes et femmes, obligation pour le père de prendre 10 jours de congé

la cause de l'écart salarial réside souvent dans l'octroi d'avantages extra-légaux. Une étude sera faite sur les avantages extra-légaux qui ont des répercussions sur le reste (salaire, allocations de remplacement, pension).

Les femmes doivent avoir davantage confiance en elles. Telle sera la conclusion de cette rencontre qui s'est longuement prolongée autour d'un sympathique drink.

ACTUALITES CFFB

Pourquoi de plus en plus de seniors divorcent-ils ?

Quelles en sont les répercussions pour les femmes ?

Ce 17 octobre, la Commission « Femmes et Monde Vieillissant » et sa présidente Marie-Noëlle Vroonen-Vaes avaient pour invitée Claude-Thérèse Pirson, avocate et membre fondateur du planning familial de Woluwé-Saint-Lambert.

Pourquoi avoir choisi le thème du divorce ? Parce qu'il s'agit d'un phénomène qui concerne aussi les seniors, qu'ils se séparent et/ou divorcent. Serait-ce dû à l'allongement de la vie, à l'amélioration de la santé, à la diversité de possibilités d'engagements, de voyages, de projets culturels ? Les hommes et les femmes veulent vivre encore pleinement cette période de leur vie où les tâches principales (et traditionnelles) sont accomplies. Ils s'interrogent sur la qualité de leur couple, prêts à construire une nouvelle relation, si toutefois leur situation financière le permet.

Les hommes ont généralement une pension assurée car ils ont une carrière complète. Ils courent moins de risques financiers que les femmes qui sont souvent restées à la maison pour prendre soin de la famille et favoriser ainsi la carrière de l'homme. Les hommes sont donc mieux protégés pour changer de cap. Au niveau de la séduction, les hommes restent souvent assez séduisants à 60 ans. Ils apprécient le regard d'une femme plus jeune. Par contre, les femmes changent souvent de silhouette après la ménopause.

Le problème du divorce pour les 60+ est spécifique dans ce créneau : nous comptons actuellement 3 divorces pour 4 mariages (2/3 en Wallonie, 2/3 en Flandre, et + 1/1 à Bruxelles). En 2006, on comptait 4.760 mariages pour 4.900 divorces ! Et le phénomène risque encore de s'amplifier ….

La nouvelle loi a suscité un regain de demandes qui ont entraîné d'énormes retards de traitement judiciaire. Dans la salle des divorces, on peut compter ¼ de personnes de plus de soixante ans. Impressionnant ! Les seniors semblent se précipiter ! Il s'agit d'un véritable phénomène de société. Des personnes se disent qu'une « libération est possible » et foncent. Ils avaient 20 ans en 68 et ont donc évolué dans un contexte libertaire. En 1968, il y avait 1 divorce pour 11 mariages. Aujourd'hui l'on voit se presser des personnes qui ont 30 ou 35 ans de mariage.

La période de retraite est-elle difficile ? La question n'est pas neuve et chacun sait que cette étape se prépare. Ce qui a changé, c'est l'espérance de vie ! Il convient aujourd'hui de réussir la troisième partie de sa vie ! Tout ce qui était refoulé est désormais clairement énoncé. Les années qui restent doivent être uniquement du bonheur ! Aptitude au bonheur, aptitudes du corps, libération, rêves à réaliser, quête pour assouvir ses frustra-

tions, … l'ambition est élevée et la tâche est lourde. Les hommes vivent souvent mal leur passage dans la soixantaine et à la retraite. Ils cherchent alors à s'équilibrer dans un changement de vie ou d'autres dérives qui les isolent.

Maître Pirson affirme que les discours utilisés, tant par les hommes que par les femmes, sont identiques. Reste le problème de la capacité financière. Si une femme est indépendante économiquement, cela ne pose pas de problème. Quand une femme perd ses parents et qu'elle n'a jamais travaillé, dès qu'elle touche l'héritage, cela crée un déséquilibre dans le couple.

Il y a aussi le fait qu'il y a actuellement moins d'obligations envers les enfants et les petits-enfants (natalité en baisse).

La fusion sociale, la religion et la famille sont des valeurs qui interviennent de moins en moins. A titre d'exemple : les 60+ ne divorçaient pas car ils voulaient donner le bon exemple à leurs enfants. Aujourd'hui ils sont étonnés de voir leurs propres enfants divorcer si facilement. Du coup, ils le font aussi car ils désirent également le « bonheur » !

Certaines femmes disent aussi qu'elles veulent rester avec leur époux malgré une certaine mésentente. Elles ne veulent cependant pas qu'on les plaigne car tel est leur choix assumé : garder leur « standing » et la stabilité de leur quotidien.

Au Planning familial, Madame Pirson accueille nombre de personnes en souffrance, vivant des problèmes de sexualité : les hommes se sentent souvent infériorisés et font de la résistance face aux exigences sexuelles des femmes. Leur a-t-on jamais appris à sortir du cliché de la performance ?

La loi du 27 avril 2007 a précipité l'accès au divorce. Et Madame Pirson s'est lancée ensuite dans tout un réquisitoire contre la nouvelle loi à propos de laquelle il y a déjà eu 3 manifestations de contestation au Barreau de Bruxelles, toutes philosophies confondues!

Elle en critique le fond et la forme et nous encourage en terminant à surveiller de près les effets de la nouvelle loi et à nous manifester chaque fois que nous constatons qu'elle porte préjudice aux femmes. Car elle n'a pas été conçue pour des femmes qui ont construit leur vie sur des bases qui ne correspondent plus à la situation et aux mentalités actuelles.

ACTUALITES CFFB

La loi sur le divorce rabotée

Satisfaction et soulagement. La Cour constitutionnelle a rendu, ce 3 décembre 2008, un arrêt, très attendu, relatif au recours introduit à l'encontre de la loi du 27 avril 2007, réformant le divorce, et entrée en vigueur le 1er septembre 2007. La loi est rabotée.

Grâce au combat mené par le **Conseil des Femmes Francophones de Belgique**, **Vie Féminine** et la **Ligue des Familles**, deux catégories de personnes, en représentant des milliers, vont être soulagées :

l'ex-conjoint (le plus souvent une femme) peut désormais continuer à bénéficier, sans limites de temps, de la pension alimentaire qui lui avait été consentie en justice avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

de plus, les individus qui avaient entamé une procédure, mais dont le divorce n'avait pas encore été acté à la date du 27 avril 2007, devraient encore bénéficier du régime de l'ancienne loi.

Le 6 décembre 2007, nos trois associations avaient déposé un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle afin de défendre les droits des personnes qui risquaient d'être pénalisées par la nouvelle loi. Notre volonté n'était pas de remettre en cause le principe d'une loi qui voulait améliorer les procédures de divorce et, qui en outre, avait le mérite de vouloir « dépassionnaliser » le débat. Notre grande crainte était de voir ramenée **à néant l'autonomie financière** de certains conjoints (bien souvent des femmes). En effet, cette nouvelle loi de 2007 relative au divorce ne tenait absolument pas compte de certains choix faits lors de la vie de couple (ex : abandon du travail par l'épouse pour se consacrer à la vie familiale, etc.). Ce que l'on ne peut nier, c'est que ces choix avaient des conséquences évidentes dans la situation respective des ex-époux.

Notre démarche reposait principalement sur le fait que la loi réformant le divorce de 2007 créait **une discrimination en traitant de façon identique deux catégories de personnes fondamentalement différentes** : les couples qui se sont mariés avant l'instauration de la loi et ceux qui l'ont fait après, en connaissant les nouvelles dispositions légales. En effet, les personnes qui ont arrêté de travailler ou réduit leur temps de travail pour se consacrer aux enfants, l'ont fait dans un contexte légal qui leur garantissait, en cas de divorce, le droit à une pension alimentaire venant partiellement compenser la perte de revenus découlant de ce choix de vie, un choix grâce auquel leur conjoint a pu poursuivre pleinement sa carrière professionnelle.

Nous nous réjouissons donc de l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle, qui rencontre une partie de notre recours. Néanmoins, d'autres questions sociales, induites par cette loi, posent toujours problème. Nous espérons qu'elles seront bientôt débattues.

ACTUALITES CFFB

Prix Femme de l'Année 2009

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique a le plaisir de vous annoncer que la prochaine élection aura lieu le **jeudi 26 mars 2009** (et non le 23 avril comme annoncé dans l'Objectif Femmes précédent)

Les **candidatures** doivent être envoyées au plus tard pour le **13 février 2009** au secrétariat du Conseil.

Commission Bruxelles-Capitale Nouvelle présidence

Suite à notre appel à candidatures pour la présidence de la commission Bruxelles-capitale, nous avons le plaisir de vous annoncer l'élection de Madame **Catherine van Zeeland**.

Sa volonté est *« d'opérer dans la continuité le travail entamé précédemment par Béatrix de Sauvage, de s'investir dans cette commission afin de promouvoir et répercuter le fait qu'il appartient à chacune d'entre nous de découvrir que nous pouvons toute œuvrer dans un monde plus juste où Bruxelles est un laboratoire extraordinaire de diversité »*.

Catherine van Zeeland a collaboré à la mise sur pied du Forum *« Les femmes bâtissent Bruxelles II : Bruxelles, ville-région sûre aussi pour les femmes »*, organisé par le Cabinet Grouwels le 29 novembre dernier. Des avis et des recommandations ont été formulés par la Commission pour cette manifestation.

Les réunions en 2009 porteront sur des actions en vue des prochaines élections régionales de juin.

Intéressée à participer à cette commission ? Contactez Valérie Arend au secrétariat du CFFB : cffb@amazone.be ou téléphonez au 02/229 38 21

Prix Théroigne de Méricourt

Créé par la Commission Wallonie du CFFB en 2004, ce prix est décerné à une femme ou un groupe de femmes s'occupant activement de promouvoir l'égalité hommes-femmes en Wallonie.

Cette année, il a été attribué à trois enseignantes et deux élèves de la Haute Ecole Provinciale de l'Université du Travail de Charleroi : Mesdames Anne Lessines, Laurence Hulet, Michèle Bracops, Stéphanie Meulemans et Daphné Pays.

Ces lauréates ont été distinguées pour leur action courageuse dans la situation dramatique dont Sadia Sheik a été victime. Si malgré tous leurs efforts, elles n'ont pas pu empêcher l'assassinat de cette étudiante d'origine pakistanaise qui terminait sa dernière année de Bachelière en Droit, elles ont brisé le silence qui masque les mariages forcés d'élèves victimes de la tradition patriarcale pourtant légalement interdite.

La manifestation qu'elles ont organisée pour alerter l'opinion publique sur le « crime d'honneur » qui a ôté la vie à Sadia, a réuni des milliers de personnes dans les rues de Charleroi. Elles ont demandé à Anne-Marie Lizin, Présidente de la Commission Synergie Wallonie du CFFB, de les aider à organiser un colloque avec des experts de la problématique des mariages forcés et un soutien face aux pressions et aux représailles.

Ce colloque a eu lieu le 5 mars dernier. Il a lancé un appel à la vigilance des enseignant-e-s et à la mise en place d'une assistance dans les écoles, lieu quasi unique d'aide aux victimes de pression, de menaces mêmes, pour accepter un mariage forcé avec toutes les conséquences de sujétion et violence que cela implique (cf les actes du colloque sur le site www.synergie-wallonie.org).

NOUS Y ETIONS

Journée internationale des personnes âgées

A l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, le Service Public Fédéral de la Sécurité sociale a organisé à Bruxelles un colloque sur le thème « Le défi de la solidarité ». Divers thèmes y ont été abordés comme :

- les pensions (comparaison entre les systèmes européens et analyse de l'évolution des premier et deuxième piliers en Belgique)
- l'aide aux personnes dépendantes, l'accessibilité aux soins de santé et les solidarités citoyennes
- les diverses formules d'habitat et les échanges intergénérationnels.

Un dossier complet est disponible au secrétariat.

Voici, en guise de synthèse quelques éléments relevés dans les différents exposés par M.N. Vroonen, Présidente de la Commission Femmes et Vieillissement.

En Europe, il existe trois systèmes de pensions, en évolution, basés sur les revenus du travail.

La tendance générale est d'augmenter la part des deuxième (assurance complémentaire proposée par l'employeur) et troisième piliers (épargne pension personnelle) de cotisation, afin d'améliorer le niveau de la pension légale (premier pilier) qui évolue lui très peu. Les différences apparaissent surtout après 1970, à la fin de la période de croissance économique. Le système communiste privilégie la pension légale (premier pilier) en visant l'égalité entre personnes. Les pays anglo-saxons s'inspirent des USA pour faire 50/50 avec les cotisations volontaires des autres piliers, en cherchant à prévenir la pauvreté. Quant à l'Europe latine, elle privilégie le premier pilier, tout en donnant des « incentives » fiscaux à ceux et celles qui cotisent pour les deuxième et troisième piliers, afin de maintenir le niveau de pouvoir d'achat.

La plupart des Etats gardent le contrôle fiscal des acteurs subsidiaires, afin de pouvoir réguler les apports à la sécurité sociale. Tous tentent de réduire ou de stabiliser les dépenses publiques en gelant les montants des pensions légales allouées. Ils cherchent aussi à protéger les populations à risques mais la qualité des revenus devient un problème individuel plutôt que collectif. Ils n'envisagent pas encore d'alimenter les fonds par d'autres revenus que ceux du travail. De là à faire de l'assurance complémentaire une obligation, c'est une tentation des pays de l'Est. Certains systèmes, comme l'italien, sont pénalisés aujourd'hui par le montant élevé du revenu de remplacement promis (80 à 90%), que l'Etat ne peut plus assumer. Les pensions iront donc en s'y amenuisant fortement (52 à 67%). Certains s'en sortent mieux car les pensions sont déjà très basses (Estonie, UK 30%).

(David Natali – Université de Bologne)

En Belgique, la pension de retraite légale (pour une carrière complète de salarié) s'élevait à 885 euros en 2004 pour un isolé, à peine 100 euros de plus que le seuil de pauvreté. A cette époque, seuls 31% des travailleurs avaient accès au deuxième pilier de la pension complémentaire. Cette proportion augmente légèrement chaque année. L'écart entre hommes et femmes est criant, celles-ci n'y ayant accès qu'à 15%. Ceci est aussi dû aux variations de carrière (longueur et montant des revenus, secteurs concernés). En général, plus la pension légale est élevée, plus l'accès à la pension complémentaire est présent. En dessous de

NOUS Y ETIONS

1000 euros de pension légale, pas plus de 21% des travailleurs y ont accès. Au-dessus de 1.100 euros on passe rapidement de 35 à 90% (1.400 euros). Ce système profite donc aux plus riches.

L'âge moyen de la prise de pension complémentaire varie entre 59 et 62 ans, les femmes légèrement avant, 90% des bénéficiaires privilégiant le paiement de ce supplément 5 ans avant la mise à la retraite légale pour avantage fiscal.

18% des pensionnés choisissent la rente, les autres préférant la gestion directe d'un capital payé en une seule tranche. Les incitants fiscaux y sont aussi pour beaucoup.

Le plus étonnant est de constater que si l'on convertit le capital moyen de 100.000 euros en rente mensuelle, on obtient une rente fictive d'environ 550 euros par mois, alors que la rente réelle s'élève à 360 euros ! Qui est volé ?

A nouveau, l'écart entre hommes et femmes est criant. Pour un revenu (moyen) de 600 euros pour les hommes, il est de 280 euros pour les femmes. Ce montant tend à s'accroître pour les générations de nouveaux pensionnés, les anciens étant moins bien lotis. La proportion entre premier et second piliers dans le revenu est de 60/40 pour les salariés et de 50/50 pour les fonctionnaires. Les femmes ne touchent en moyenne que 60% des montants alloués aux hommes.

La nouvelle loi de 2004 est censée démocratiser les pensions du second pilier mais les effets n'en sont pas encore connus (secteur ouvrier plus concerné). Certains points restent à éclaircir : le niveau individuel en rapport avec les statuts d'isolés ou de cohabitants, les facteurs déterminants en matière de carrière…

Une étude au niveau des ménages s'impose !

(Jos Berghman – KUL)

En conclusion, voici quelques réflexions de la Coordination des Associations de Seniors, sur la situation actuelle des pensionnés :

Les prévisions démographiques donnent 5.97% de personnes de 80 ans en 2010, 13% en 2040 et 16,78% en 2060.

Les seniors sont confrontés à une augmentation constante des coûts d'aide à domicile, des frais médicaux et des frais d'hébergement en MR. La vieillesse n'équivaut pas pour tout le monde à « la croisière s'amuse » ! mais de plus en plus au risque de tomber en dessous du seuil de pauvreté (actuellement 21%, pour un revenu correspondant à 60% du revenu médian). La pension d'un isolé s'élevait en 2007 à 975 euros en moyenne, contre 863 pour un indépendant (pour une carrière complète de 45 ans alors que la moyenne est de 37 ans !)

Une maison de retraite coûte minimum 1.200 euros par mois. D'où la nécessité d'une assurance autonomie fédérale liée à la sécurité sociale. Celle-ci existe en Flandre (cotisation de 25 euros par an, sauf exceptions) et donne droit à une intervention de 105 à 125 euros en fonction du handicap. Ces fonds sont gérés par le privé, donc risqués. En 2005, 158.582 personnes en ont bénéficié. Une prime unique pour tous est-elle juste ? Les frais d'administration sont élevés (chasse aux non-payeurs comprise). Le système n'est donc pas parfait.

Les aidants proches sont recrutés à 65% dans la famille. Leurs tâches évoluent avec le temps pour devenir parfois trop lourdes. Une plus grande collaboration avec les professionnels s'impose, un meilleur encadrement est souhaitable sur les plans psychologique, informatif, administratif (reconnaissance de leur statut) et social.

NOUS Y ETIONS

Les femmes bâtissent Bruxelles II Bruxelles, ville-région sûre aussi pour les femmes

Le CFFB était présent le 29 novembre dernier au deuxième colloque « les femmes bâtissent Bruxelles » organisé par la Secrétaire d'Etat Brigitte Grouwels, en partenariat avec le CFFB et le NVR.

Trois ateliers avaient été organisés :

- Le transport public;
- L'aménagement de l'espace public urbain;
- La convivialité dans l'espace public;
- Quelle politique de sécurité dotée d'une approche de genre ?

En conclusion de cette très intéressante matinée, une Charte a été signée par la secrétaire d'Etat, les parlementaires présentes et les présidentes des deux conseils de femmes. Cette Charte rappelle que la sécurité des femmes dans tous les aspects de la vie quotidienne constitue un baromètre important pour évaluer la qualité de la vie urbaine.

L'ensemble du texte de la Charte est téléchargeable sur www.cffb.be

Nous vous livrons ici les extraits qui concernent les demandes :

« *- Que tous les responsables politiques œuvrent à l'intégration de la dimension genre dans la récolte des données, la planification et l'aménagement de l'espace public et les transports en commun afin d'améliorer la sécurité des femmes.*

- Que l'ensemble des autorités et des décideurs en Région Bruxelles-Capitale appliquent une tolérance zéro pour les différentes formes de violence physique, verbale et d'intimidations à l'égard des femmes.

- Que la sensibilisation au genre fasse partie de la formation et du fonctionnement quotidien de tous les services de sécurité, de justice et de travail de rue afin que soient pris en compte les problèmes et plaintes spécifiques des femmes.

- Que des actions et initiatives positives soient entreprises pour pouvoir donner dans tous les espaces publics de la Région Bruxelles-Capitale une place à part entière, visible et sûre aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons issus de tous les milieux culturels et sociétaux. »

INFORMATIONS

Créances alimentaires
Le SECAL une fois de plus oublié

Le 20/10/08, la Plate forme « Créances alimentaires » dont fait partie le CFFB, nous a sorti le communiqué de presse suivant :

« Cela fait plusieurs années que la Plate-forme Créances Alimentaires le demande. Et toujours rien. Relever le plafond de revenus pour avoir droit à des avances du Service des créances alimentaires (SECAL) n'est pas à l'ordre du jour. Encore une fois, rien n'est prévu dans la note de politique générale du Ministre des Finances, Didier Reynders, actuellement en débat au Parlement. Chaque année, des milliers de familles s'adressent au SECAL et beaucoup d'autres pourraient le faire si le service était mieux connu. Ce service récupère auprès des débiteurs le montant des pensions alimentaires dues ainsi que les éventuels arriérés et les verse ensuite aux créanciers, et ce sans plafond. Le SECAL octroie également des avances sur les pensions alimentaires impayées mais ces avances sont conditionnées par un plafond de revenu (1.224 € mensuel + 58 € par enfant à charge).

Depuis plusieurs années, la Plate-forme Créances Alimentaires demande un ***relèvement de ce plafond d'accès****. Sans succès.*

Pourtant, l'accord du gouvernement du 18 mars prévoyait d'étendre les conditions actuelles et les montants d'intervention du SECAL. La première note de politique générale de Didier Reynders, Ministre des Finances, prévoyait également de relever ces montants d'intervention. Il est temps que les engagements pris se traduisent dans les faits.

Or, aucun mot là-dessus le 17 octobre dans la déclaration de politique générale du Premier Ministre Yves Leterme. Aucun mot non plus dans la note actuelle de politique générale des Finances. De plus, le budget présenté par Didier Reynders pour l'année 2009 est pratiquement similaire à celui de 2008. ***La Plate-forme Créances Alimentaires est inquiète.*** *Le gouvernement oublierait-il une nouvelle fois les familles qui ont tant besoin du SECAL ? Tous les éléments convergent dans ce sens. »*

Nouvelles du Parlement européen
Ecart salarial entre femmes et hommes

en symbiose avec notre colloque du 11 octobre « Femmes-Hommes, même boulot, même salaire ? »

Le Parlement européen a adopté un rapport sur **le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes** le 17 novembre : il recommande une série de mesures, dont la possibilité d'appliquer des sanctions aux employeurs qui maintiennent un différentiel de salaire entre les femmes et les hommes pour un travail égal ou un travail de même valeur. Le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, qui s'élève en moyenne à 15 % dans l'UE, reste enraciné dans les mœurs, en dépit d'une législation européenne interdisant les disparités salariales. Toutefois, si la législation est plus facilement applicable en cas de discrimina-

tion salariale directe, l'aspect indirect du problème requiert une série d'autres mesures, notamment une complète transparence dans la composition des salaires, de sorte que les femmes aient les moyens de demander réparation en cas de différentiel avéré avec leurs collègues masculins, par exemple au niveau des indemnités discrétionnaires qui s'inscrivent dans la composition des salaires.

La Commission européenne procède actuellement à une évaluation de l'efficacité de la législation à remédier au différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, en particulier par rapport au cadre juridique européen relatif à l'égalité des salaires pour un travail égal ou un travail de valeur égale (ce qui n'a pas empêché un différentiel de salaire de 15 % entre les femmes et les hommes dans l'UE).

Si vous ou toute autre membre de votre organisation possédez une expertise particulière ou avez travaillé sur le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes, les évaluateur-rice-s seront ravi-e-s de connaître votre opinion.

Contactez directement le chef d'équipe Petri Virtanen (Net Effect Ltd, Finlande) : petri.virtanen@neteffect.fi ou +358.50.521.7617

AGENDA

A Bruxelles

* Séance d'hommage à Marie Popelin
  6 mars 2008 dans l'après-midi au Palais de Justice de Bruxelles

* Dans le cadre de l'Année internationale de l'Astronomie
  Conférence « les femmes et l'astrologie » de Y.Nazé et visite du Planetarium
  8 mars 2008, de 13h30 à 17h
  Avenue de Bochout, 10
  1020 Bruxelles

Renseignements : CFFB secrétariat : 02/229 38 21

cotisation année 2009

- Membres individuelles	18 euros
- Demandeuses d'emploi/étudiantes	5 euros
- Associations	63 euros

Sur les comptes 310-1660827-79 / 000-1173997-06 /

001-633070-27

Exonération fiscale pour tout don

D/2008/4640/6

Bureau de dépôt : 1030 Bruxelles

N° P301053

TRIMESTRIEL

Décembre-Janvier-Février 2009